

Ville de



BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

EXERCICE 2020

République Française
Liberté - Egalité – Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE GONESSE

Numéro SIRET : 21950277000015

POSTE COMPTABLE DE GONESSE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS

ANNEE 2020

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
IV - Annexes (7)	Sans Objet
A - Éléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X
A4 - Etat des provisions	X
A5 - Etalement des provisions	X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	X
A8 - Etat des charges transférées	X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	95277	BP
		2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	26 132
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	95
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 Produit des impositions directes/population		
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	4 Dépenses d'équipement brut/population		
5 Encours de la dette/population	6 DGF/population		
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

NEANT

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas 'inscription en recette de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 089 217.97	2 147 996.04
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 58 778.07	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 147 996.04	2 147 996.04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 052 601.04	1 686 683.73
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 365 917.31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 052 601.04	2 052 601.04

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 200 597.08	4 200 597.08
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					II A2
---	--	--	--	--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 585 000.00		2 012 886.93	2 012 886.93	2 012 886.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 585 000.00		2 012 886.93	2 012 886.93	2 012 886.93
66	CHARGES FINANCIERES	6 500.00		7 901.00	7 901.00	7 901.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 591 500.00		2 020 787.93	2 020 787.93	2 020 787.93
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	261 666.67		60 530.04	60 530.04	60 530.04
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	6 500.00		7 900.00	7 900.00	7 900.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	268 166.67		68 430.04	68 430.04	68 430.04
	TOTAL	1 859 666.67		2 089 217.97	2 089 217.97	2 089 217.97
					+	
				D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)		58 778.07
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 147 996.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			87 495.00	87 495.00	87 495.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante			87 495.00	87 495.00	87 495.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement			87 495.00	87 495.00	87 495.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	1 853 166.67		2 052 601.04	2 052 601.04	2 052 601.04
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	6 500.00		7 900.00	7 900.00	7 900.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 859 666.67		2 060 501.04	2 060 501.04	2 060 501.04
	TOTAL	1 859 666.67		2 147 996.04	2 147 996.04	2 147 996.04
					+	
				R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)		
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 147 996.04

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	-1 992 071.00
--	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMEILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	1 853 166.67			2 052 601.04	2 052 601.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 853 166.67			2 052 601.04	2 052 601.04
	TOTAL	1 853 166.67			2 052 601.04	2 052 601.04

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANCIPIE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 052 601.04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMEILEES (hors 165)	1 468 167.00			1 626 153.69	1 626 153.69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	1 468 167.00			1 626 153.69	1 626 153.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 468 167.00			1 626 153.69	1 626 153.69
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	261 666.67			60 530.04	60 530.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	261 666.67			60 530.04	60 530.04
	TOTAL	1 729 833.67			1 686 683.73	1 686 683.73

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANCIPIE (2) 365 917.31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 052 601.04

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget volé en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	-1 992 071.00
--	---------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93		2 012 886.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	7 901.00		7 901.00
603	VARIATION DES STOCKS			
608	FRAIS ACCESSOIRES		7 900.00	7 900.00
71	PRODUCTION STOCKEE		60 530.04	60 530.04
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		2 020 787.93	68 430.04	2 089 217.97
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE				58 778.07
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 147 996.04

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 052 601.04	2 052 601.04
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		2 052 601.04	2 052 601.04	2 052 601.04
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 052 601.04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <>opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00		87 495.00
71	PRODUCTION STOCKEE		2 052 601.04	2 052 601.04
79	TRANSFERT DE CHARGES		7 900.00	7 900.00
	Recettes de fonctionnement - Total	87 495.00	2 060 501.04	2 147 996.04

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
2 147 996.04	

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 626 153.69		1 626 153.69
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks		60 530.04	60 530.04
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	Recettes d'investissement - Total	1 626 153.69	60 530.04	1 686 683.73

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	
365 917.31	

+

AFFECTION AU COMPTE 1068	
--------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
2 052 601.04	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 585 000.00	2 012 886.93	2 012 886.93
6015	TERRAINS A AMENAGER	245 000.00	245 000.00	
6045	ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	150 000.00	150 000.00	150 000.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 435 000.00	1 617 886.93	1 617 886.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 585 000.00	2 012 886.93	2 012 886.93

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III A1
---	--	--	--	-----------

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	6 500.00	7 901.00	7 901.00
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	6 468.00	7 894.00	7 894.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	32.00	7.00	7.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECiations(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 591 500.00	2 020 787.93	2 020 787.93

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	261 666.67	60 530.04	60 530.04
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER	245 000.00		
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	16 666.67	60 530.04	60 530.04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		261 666.67	60 530.04	60 530.04
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)	6 500.00	7 900.00	7 900.00
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D AMENAGEMENT	6 500.00	7 900.00	7 900.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		268 166.67	68 430.04	68 430.04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 859 666.67	2 089 217.97	2 089 217.97
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				58 778.07
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 147 996.04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	37.40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31.36
= Différence ICNE N - ICNE N-1	6.04

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		87 495.00	87 495.00
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES		87 495.00	87 495.00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)			87 495.00	87 495.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations(d)(5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		87 495.00	87 495.00

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)	1 853 166.67	2 052 601.04	2 052 601.04
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS À AMENAGER	245 000.00		
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	1 608 166.67	2 052 601.04	2 052 601.04
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)	6 500.00	7 900.00	7 900.00
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	6 500.00	7 900.00	7 900.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 859 666.67	2 060 501.04	2 060 501.04

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 859 666.67	2 147 996.04	2 147 996.04
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **2 147 996.04**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	1 853 166.67	2 052 601.04	2 052 601.04
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>1 591 500.00</i>	<i>1 992 071.00</i>	<i>1 992 071.00</i>
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	1 591 500.00	1 992 071.00	1 992 071.00
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>261 666.67</i>	<i>60 530.04</i>	<i>60 530.04</i>
315	TERRAINS À AMÉNAGER	245 000.00		
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	16 666.67	60 530.04	60 530.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 853 166.67	2 052 601.04	2 052 601.04
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 853 166.67	2 052 601.04	2 052 601.04

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **2 052 601.04**

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 468 167.00	1 626 153.69	1 626 153.69
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 468 167.00	1 626 153.69	1 626 153.69
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		1 468 167.00	1 626 153.69	1 626 153.69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Total des recettes financières				
Opé. pour compte de tiers n°...(5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 468 167.00	1 626 153.69	1 626 153.69

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	261 666.67	60 530.04	60 530.04
315 3351	TERRAINS A AMÉNAGER TERRAINS	245 000.00 16 666.67	60 530.04	60 530.04
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	261 666.67	60 530.04	60 530.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	261 666.67	60 530.04	60 530.04
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 729 833.67	1 686 683.73	1 686 683.73
		+		
	RESTES A REALISER N-1 (10)			
		+		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	365 917.31		
		=		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 052 601.04		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <>produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1)
LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour Information		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
...			
16	Emprunts et dettes assimilées		
...			
20	Immobilisations incorporelles		
...			
204	Subventions d'équipement versées		
...			
21	Immobilisations corporelles		
...			
22	Immobilisations reçues en affectation		
...			
23	Immobilisations en cours		
...			
	Autres		
...			

RESULTAT = (c+d)-(a+b)

Excédent de financement si positif

Besoin de financement si négatif

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			IV A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
Dépenses réelles	- Equipements municipaux (2) - Equip. non municipaux (c/204) (3)					
Dépenses d'ordre	2 052 601.04					
Total dépenses de l'exercice	2 052 601.04					
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement	2 052 601.04					

Libellé	RECETTES	DEPENSES
Total recettes de l'exercice	60 530.04	
RAR N-1 et reports	365 917.31	
Total cumulé recettes d'investissement	426 447.35	

Libellé	RECETTES	DEPENSES
Total dépenses de l'exercice	68 430.04	
RAR N-1 et reports	58 778.07	
Total cumulé dépenses de fonctionnement	127 208.11	

Libellé	RECETTES	DEPENSES
Total recettes de l'exercice	2 060 501.04	
RAR N-1 et reports		
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 060 501.04	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL	IV A1
INVESTISSEMENT								
Dépenses réelles	- Equipements municipaux (2) - Equip. non municipaux (c/204) (3) - Opérations financières						DEPENSES	
Dépenses d'ordre								2 052 601.04
Total dépenses de l'exercice								2 052 601.04
RAR N-1 et reports								
Total cumulé dépenses d'investissement								2 052 601.04
RECETTES								
Total recettes de l'exercice							DEPENSES	
RAR N-1 et reports								1 686 683.73
Total cumulé recettes d'investissement								365 917.31
FONCTIONNEMENT								
Total dépenses de l'exercice							DEPENSES	
RAR N-1 et reports								2 089 217.97
Total cumulé dépenses de fonctionnement								58 778.07
								2 147 996.04
RECETTES								
Total recettes de l'exercice							RECETTES	
RAR N-1 et reports								87 495.00
Total cumulé recettes de fonctionnement								87 495.00

IV - ANNEXES							
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							
Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
Total dépenses d'investissement		2 052 601.04					
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre		2 052 601.04					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 052 601.04					
DEPENSES							
Total recettes d'investissement		426 447.35					
Recettes réelles		365 917.31					
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		365 917.31					
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		60 530.04					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		60 530.04					
RECETTES							

		IV - ANNEXES				
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				
Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9

		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES				
Total dépenses d'investissement						2 052 601.04
Dépenses réelles						
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Dépenses d'ordre						<i>2 052 601.04</i>
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
		RECETTES				
Total recettes d'investissement						1 626 153.69
Recettes réelles						1 626 153.69
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						1 992 071.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						365 917.31
Opérations pour compte de tiers						1 626 153.69
Recettes d'ordre						<i>60 530.04</i>
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						60 530.04

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				IV A1	
Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	
				2	3

FONCTIONNEMENT				IV A1
DEPENSES				
Total dépenses fonctionnement		127 208.11		
Dépenses réelles		58 778.07		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		58 778.07		
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				
66 CHARGES FINANCIERES				
Dépenses d'ordre		68 430.04		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		60 530.04		
043 OPERATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA S.FONCT		7 900.00		
RECETTES				
Total recettes de fonctionnement		2 060 501.04		
Recettes réelles				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
Recettes d'ordre		2 060 501.04		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 052 601.04		
043 OPERATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA S.FONCT		7 900.00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

		IV - ANNEXES				
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)				
Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9

Art.(1)	Libellé	FONCTIONNEMENT			TOTAL
		5	6	7	
DEPENSES					
Total dépenses fonctionnement				2 020 787.93	2 147 996.04
Dépenses réelles				2 020 787.93	2 079 566.00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ					58 778.07
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				2 012 886.93	2 012 886.93
06 CHARGES FINANCIERES				7 901.00	7 901.00
Dépenses d'ordre					68 430.04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE					60 530.04
SECTIONS					
043 OPERATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA					
S.FONCT					
					7 900.00

Art.(1)	Libellé	RECETTES			TOTAL
		5	6	7	
RECETTES					
Total recettes de fonctionnement				87 495.00	2 147 996.04
Recettes réelles				87 495.00	87 495.00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET				87 495.00	87 495.00
VENTES DIVERSES					
Recettes d'ordre					
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE					
SECTIONS					
043 OPERATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA					
S.FONCT					

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES 2	3	4	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 208.11			127 208.11
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	127 208.11			127 208.11
042	ENTRE SECTIONS	60 530.04			60 530.04
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT	7 900.00			7 900.00
66	CHARGES FINANCIERES				
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	58 778.07			58 778.07
002	REPORTÉ				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	2 060 501.04			2 060 501.04
	Recettes de l'exercice	2 060 501.04			2 060 501.04
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT				
	ENTRE SECTIONS	2 052 601.04			2 052 601.04
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT	7 900.00			7 900.00
043	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
70					
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	1 933 292.93			1 933 292.93

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT									
042	ENTRE SECTIONS									
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA									
043	S.FONCT									
66	CHARGES FINANCIERES									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT									
042	ENTRE SECTIONS									
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA									
043	S.FONCT									
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE									
70	ET VENTES DIVERSES									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01.-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			
66	CHARGES FINANCIERES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)				

IV - ANNEXES		IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN		ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
FONCTION 1		FONCTION 1	
(1)	Libellé		
	DEPENSES (2)	110	111
	Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT		
043	CHARGES FINANCIERES		
66	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES (2)		
	Recettes de l'exercice		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT		
043	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		
70	Restes à réaliser - reports		
	SOLDES (2)		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT							
66	CHARGES FINANCIERES							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 25							
		211	212	213	251	252	253	254	
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT								
66	CHARGES FINANCIERES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	

FONCTION 3

(1)	Libellé	DEPENSES (2)	30	31	32	33	Total
Dépenses de l'exercice							
CHARGES A CARACTERE GENERAL							
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
042	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT						
043	CHARGES FINANCIERES						
66	Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
042	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT						
043	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
70	Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	DÉPENSES (2)	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32		
			311	312	313	314	321	322
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL							
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
043	OPÉRATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA S.FONCT							
66	CHARGES FINANCIERES							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ							
REÇEVTES (2)								
Reçevtes de l'exercice								
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
043	OPÉRATION ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA S.FONCT							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assamblee délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	DEPENSES (2)	40	41	42	Total
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
66	CHARGES FINANCIERES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	DéPENSES (2)	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
			411	412	413	414	415	421	422	423
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT									
66	CHARGES FINANCIERES									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé(s)).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			
66	CHARGES FINANCIERES			
	Restes à réaliser - reports			
RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51						Sous-fonction 52		
		510	511	512	520	521	522	523	524	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT									
043	CHARGES FINANCIERES									
66	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT									
002	REPORTÉ									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT									
043	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
70	Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT						
66	CHARGES FINANCIERES						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
66	CHARGES FINANCIERES					
Restes à réaliser - report						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
Restes à réaliser - report						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 en 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)		2 020 787.93		2 020 787.93
	Dépenses de l'exercice		2 020 787.93		2 020 787.93
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		2 012 886.93		2 012 886.93
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SFONCT				
66	CHARGES FINANCIERES	7 901.00		7 901.00	
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)	87 495.00		87 495.00	
	Recettes de l'exercice	87 495.00		87 495.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SFONCT				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00		87 495.00	
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)	-1 933 292.93		-1 933 292.93	

	IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

	DEPENSES (2)	810	811	812	813	814	815	816
Dépenses de l'exercice								
CHARGES A CARACTERE GENERAL								
011	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
042	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT							
043	CHARGES FINANCIERES							
66	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT							
002	REPORTÉ							
Restes à réaliser - report								
	RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice								
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
042	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT							
043	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
70								
Restes à réaliser - report								
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82			Sous-fonction 83					
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL										
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
043 OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SFONCT										
66 CHARGES FINANCIERES										
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Reçues de l'exercice										
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
043 OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SFONCT										
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										
-1 933 292.93										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de voie choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT								
66	CHARGES FINANCIERES								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
A1.2	

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	2 052 601.04				2 052 601.04
	Dépenses de l'exercice	2 052 601.04				2 052 601.04
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 052 601.04				2 052 601.04
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	426 447.35				426 447.35
	Recettes de l'exercice	426 447.35				426 447.35
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 530.04				60 530.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DINVESTISSEMENT REPORTÉ	365 917.31				365 917.31
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	-1 626 153.69				-1 626 153.69

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
	ENTRE SECTIONS								
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
16									
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé),

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes (lignes budgétaires 001 et 002); Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2	
(1)	Libellé	11	12

FONCTION 1

(1) Libellé		Total	
DEPENSES (2)			
Dépenses de l'exercice			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT			
040	ENTRE SECTIONS		
Opérations d'équipement			
Opérations pour compte de tiers			
Restes à réaliser - reports			
RECETTES (2)			
Recettes de l'exercice			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT			
040	ENTRE SECTIONS		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
Opérations pour compte de tiers			
Restes à réaliser - reports			
SOLDES (2)			

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	FONCTION 1		
		110	111	Sous-fonction 11
	DEPENSES (2)	112	113	114
	Dépenses de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
040	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
16	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			
		211	212	213	251	252	253	254
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISSEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 32					
		311	312	313	314	321	322
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Rastes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
	ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16							
	Opérations pour compte de tiers						
	Rastes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des report (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Réserves à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Réserves à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4

		Sous-fonction 41				Sous-fonction 42	
(1)	Libellé	411	412	413	414	415	421
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5

		FONCTION 5			Total
(1)	Libellé		51	52	
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT				
040	ENTRE SECTIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52		
		510	511	512	520	521	522
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT						
	ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16							
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des report (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DÉPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé),

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	(2)	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTION					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)		1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69
	Recettes de l'exercice		1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTION					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)		1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69	1 626 153.69

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 81				
		810	811	812	813	814
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82			Sous-fonction 83					
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT TURBAIN	830	831	832	833
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS										
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détaillé est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montants des tirages en 2019	Montants des remboursements 2019	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor		0.00	0.00	0.00	0.00
5192 Avances de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00
51931 Lignes de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0.00	0.00	0.00	0.00
5194 Billets de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00
5198 Autres crédits de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE									
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES									
A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hours 16449 et 166)		Emprunts et Dettes à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Devises
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00				
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					485 000,00				
1641 Emprunts en euros (Total)					485 000,00				
Prêt 781	AGENCE FRANCE LOCALE	27/11/2018	30/03/2019	20/03/2022	385 000,00	V	EURBOR 0M + 0,20% - Fixer 0 sur Euro 3M	0,29	EUR
1642 Emprunts en devises (Total)					0,00				
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00				
16441 Emprunts assortis d'une option de rachat sur ligne de trésorerie (Total)					0,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00				
1671 Avances concédées du Trésor (Total)					0,00				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00				
1675 Dettes pour M.E., P. et PPP (Total)					0,00				
1676 Dettes envers localités-acquereurs (Total)					0,00				
1677 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00				
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00				
1681 Autres emprunts (Total)					0,00				
1682 Banques en termes négociables (Total)					0,00				
1687 Autres dettes (Total)					0,00				
TOTAL GENERAL					485 000,00				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : trimestrielle ; S : semestrielle ; T : triannuelle ; X : autre.

(7) indiquer C pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES									
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE									
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES									
									IV
									A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 1661) [suite]

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 01/01/2020 (14)	Annuité de l'exercice		
									Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		385 000,00					0,00	1 304,43	0,00
Prêt 781	N	0,00	A-1	385 000,00	2,21	V			0,00	1 304,43	0,00
Prêt 1219-1222	N	0,00	A-1	0,00	3,97	F			0,29%	1 135,12	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	31,01
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur l'ligne de trésorerie (Total)(g)		0,00		0,00					0,00	0,00	6,39
165 Dépôts et cautionnements négus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consécutive du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1683 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		385 000,00					0,00	1 304,43	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 C1 : la classification des emprunts suivent la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable : indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et intérêts éventuels (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

IV - ANNEXES										V
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE										A2.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)										

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

	Demande prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 16/07/2020 (3)	Type d'indice(s) (4)	Durée du contrat	Date d'échéance périodique (5)	Taux minimal (6)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal (8) après couverture éventuelle (9)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Indemnité à payer au titre de l'exercice (10)	% par type de taux selon le capital restant (11)
Echéance de taux, taux variable à échéance (cas. 1A)													0,00%
OTTA_A													0,00%
Bande simple_B													0,00%
TOTAL_B													0,00%
Option d'échancrage_C													0,00%
Multiplicateur taux_B_3 ou multiplicateur taux_B_5 et cas. D													0,00%
OTTA_D													-0,00%
Multiplicateur taux_B_E													0,00%
OTTA_E													0,00%
Autres tranches des structures_F													0,00%
TOTAL_F													0,00%
TOTAL GENERAL													0,00%

(1) Raport des emprunts selon le type de structure taux (de A à E selon la classification de la chaîne de bonnes conditions) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée du contrat de prêt et après opération de couverture éventuelle.

(2) Nominal : montant versé à l'origine. En cas de couverture partielle, il n'est pas décomposé.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indique les montants des deux lignes la part du capital restant du contrat et le prêt non couvert.

(4) Indique la classification de l'indice accouplant suivant la procédure de classification du 25 juillet 2010 sur les produits financiers (cas. 1 à 6) : 1 - taux euro euro ; 2 - Indices inflation français ou zone euro ou dollar américain indiqués.

(5) Taux horaire d'indicateur dont l'un est euro contre euro ; 5 - taux officiel des zones euro et dollar indiqué.

(6) Taux horaire opérateur de couverture. Indiquer le montant et l'indice ou la formule correspondant au taux minimum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indique le montant de l'indemnité commerciale de remboursement délivré de l'emprunt au 01/07/2020.

(8) Marché, indice ou formule.

(9) Indique le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau des taux à payer au titre du contrat d'échange et comparabilisées à l'article 998.

(10) Indique les indemnités à payer au titre de contrat initial et comparabilisées à l'article 991.

(11) Indique les indemnités à percevoir au titre du contrat d'échange et comparabilisées au 770.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
A2.4	

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices sous-jacents	(2) Indices zone euros au 01/01/2019	(3) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(4) Ecart d'indices zone euro	(5) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(6) Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	2 100,00%					
	Montant en euros	0,00 €					
(B) Barrrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (1)						Primes d'assurance						
	Emprunt couvert	Référence de l'emprunt couvert	Date de fin du contrat	Organisme contreignant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (1a)			Capital restant du au: 01/07/2020				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (taux 1)							0,00				0,00	0,00	0,00
Taux composite (taux 2)							0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition des taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indique si il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FL, CDF, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indique la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux (6)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits cf/668	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00	
TOTAL						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2020 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts(3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Auprès des organismes de droit public					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020 Dépenses imprévues			

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles			365 917.31		365 917.31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	365 917.31
Solde (V = IV-II)(6)	+365 917.31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en I - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES								IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS								
ETATS DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL								B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE								B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS								B1.6

B1.3- 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
					0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Dette en capital à l'origine ou coût des aménagements	Dette en capital 01/01/2019	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
...							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
2018	Engagement de garantie	Agence France Locale	3		385 000,00 €	385 000,00 €	
2019	Engagement de garantie	Agence France Locale	4		100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL					485 000,00 €	485 000,00 €	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale

La rubrique "périodicité" n'est pas renseinte car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

la colonne "dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

la colonne "dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;

la colonne "annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas renseinte car loctroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne

seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026- Redevance de crédit-bail restant à recevoir (credit-bail immobilier)							
TOTAL							

**RESULTATS PROVISOIRES EXECUTION
BUDGET LOTISSEMENT
EXERCICE 2019**

Section de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
DEPENSES	322 860.76		322 860.76	322 860.76
RECETTES	264 082.69		264 082.69	264 082.69
RESULTAT	-58 778.07	0.00	-58 778.07	-58 778.07
Résultat général		-58 778.07		

Section d'investissement

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
DEPENSES	19 082.69	261 666.67	280 749.36		280 749.36
RECETTES	646 666.67		646 666.67		646 666.67
RESULTAT	627 583.98	0.00	365 917.31	0.00	365 917.31
Résultat général		365 917.31			
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE				307 139.24	

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 114 833,34	1 859 666,67	3 974 500,01
Titres de recettes émis (b)	646 666,67	264 082,69	910 749,36
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	646 666,67	264 082,69	910 749,36
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 114 833,34	1 859 666,67	3 974 500,01
Mandats émis (f)	19 082,69	584 527,43	603 610,12
Annulations de mandats (g)			261 666,67
Dépenses nettes (h = f - g)	19 082,69	322 860,76	341 943,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	627 583,98		568 805,91
(h - d) Déficit			58 778,07

02604 - LOT JASMIN - GONESSE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JASMIN - GONESSE					
Investissement	-261 666,67		627 583,98		365 917,31
Fonctionnement			-58 778,07		-58 778,07
Sous-Total	-261 666,67		568 805,91		307 139,24
TOTAL II	-261 666,67		568 805,91		307 139,24
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		-261 666,67	568 805,91		307 139,24